L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 2 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

PERDU OU EGARE—Un billet souscrit par B. Brennan, à l'ordre de Patrick Hussey, daté 17 janvier 1888, à un an, de cent-dix piastres, avec 10 0/0 d'intérêt l'an. de l'échéance. Le public est notifié de ne point le négocier, attendu que le paiement en a été arrêté.
2avril—1f

DEMANDES.

ON demande—Une femme de couleur d'un certain âge comme bonne d'enfants. On désirerait qu'elle parlât l'anglais et le français. Elle doit être bien recommandée. S'adresser au No 81 rue du Canal. 31mars—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia coin Joséphine.
31 mars—2 sem

A LOUER.

VASTE MAISON à louer; établie en grocerie; convenable pour autre genre d'affaires, coin Dumaine et Marais. S'adresser 26 1/2 New St-Bernard. 20mars—2sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE SYNDIC.

Eugène Foulon vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 20,939. En vertu d'un ordre de vente en date du 28 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B., Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, MERCREDI, 10 avril 1889, à midi, la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Le reste du fonds de marchandises de l'insolvable lui rendu, consistant de marchandises, articles de fantaisie, installations, comptoirs, etc. en lots et pour du comptant au plus haut enchérisseur ou enchérisseurs, au local No 12 rue de Chartres, troisième étage.
JNO. A. McLEAN, Syndic.
29 mars—29—avril 2,7,10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,762—Division A.—Attendu que Mme Veuve Anna Pierre, née White, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 avril—2 6 11

Succession de John Pfeifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,151—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Pfeifer, veuve, et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 mars—27 31—6 avril

Succession de Jean Ferran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,512—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Larquié, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
8 mars—28—2 6 avril

Succession de James Minto Witherspoon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,511—Division E—Attendu que Jackson Thornwell Witherspoon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Minto Witherspoon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 mars—26 30 avril 4

Succession de Mme Mary McP. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,588—Division E.—Attendu que Charles Taylor Gauche a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McP. Gauche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—5,9 avril

Succession de F. C. Kiviet.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,919—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Christina Jurgens, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mars—30 avril 4 7

Succession de Jean Pierre Rouède.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,117—Division B—Attendu que Marcelline Deffez, veuve de Jean Pierre Rouède, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Rouède, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24mars—24—1,5avril

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,545—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gast, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
26 mars—26 30—4 avril

Succession de Simon Chapsky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,568—Division E.—Attendu que Mlle Jennie Chapsky, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice-testamentaire dative dans la succession de feu Simon Chapsky, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29mars—28. 2. 6 avril.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 8,984.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 285, borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Celles, déposé en l'étude de James D. Augustin, notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, meubles, installations, etc.

Gustavus Devron vs Hermann Oalmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,107—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 8 avril 1889, à 10 heures A.M. de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres:

Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., ainsi que les installations de magasin, vitrines, meubles, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mars—28. 4. 8 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Cigares et Whiskey-quinine.

L. Field & Cie. vs. Lehman & Frois, agents, Mme Fanny Lehman, Wright & O'Conner vs les mêmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,009 et 22,010—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 avril 1889, à 10 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres:

A peu près 9625 cigares.
A peu près 47 boîtes whiskey-quinine.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30mars—30—6,10avril

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tous ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de..	100,000,	100,000
1	Lot de..	50,000,	50,000
1	Lot de..	25,000,	25,000
2	Lots de..	10,000,	20,000
5	Lots de..	5,000,	25,000
25	Lots de..	1,000,	25,000
100	Lots de..	500,	50,000
200	Lots de..	300,	60,000
500	Lots de..	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de.. $500, soit......		$50,000
100 Lots de.. $300,	....	30,000
100 Lots de.. $200,	....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustavus Devron vs. Hermann Oalmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,107—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Quatre lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod et St-Jean-Baptiste, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté au mois d'août 1834 et déposé dans le bureau de J. Cuvillier, ex-notaire. Les dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun trente et un pieds (31) de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-dix-huit (98) pieds neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de profondeur; acquis par Hermann Oalman par acte passé pardevant A. Ducatel, le 15 juillet 1879.

2° Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet No 4, borné par les rues Royale, Dauphine, Lizardi et Egans, contigus les uns aux autres. Les lots Nos 7, 8 et 9 mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur. Le lot No 7 formant l'encoignure des rues Dauphine et Lizardi; le lot No 10 a vingt-six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Dauphine, vingt-sept (27) pieds de large dans le fond et cent vingt-neuf (129) pieds onze (11) pouces et onze et demi (11 1/2) lignes de profondeur. Etant la même propriété acquise de Henry Cornibé d'après un acte daté le 29 juillet 1887, enregistré au bureau des Aliénations, livre 127 folio 593
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons-Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-et-un sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.
Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothéquée non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph E. Comes vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,137—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2avril—2, 6, 11.

William J. Ambruster et Alonzo Sharp, comme raison sociale et individuellement, vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,059.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julius L. Beer, comme syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31 avril 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Geo H. Balsley vs ses créanciers—No 26,260 Division B—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable G H Balsley soit tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 1er jour de mai 1889, à onze heures a m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne serait pas accepté et le syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.

Il est de plus ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1889.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN. Député greffier
30 mars—5f au 1er mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. C. Shepard vs. ses créanciers—No 26,480—Division A.—Ordre de Cour—Que la pétition ici enliassée soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion des créanciers de William C. Shepard soit convoquée et tenue pardevant William F. Brewer, notaire public, le 22me jour d'avril 1889, pour délibérer et voter sur la demande du pétitionnaire de lui accorder un répit; que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absens, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit W. C. Shepard soient suspendues.
Nlle-Orléans, 19 mars 1889
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAND, Député Greffier.
19 mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—J. F. Hollerbach vs. ses créanciers—No 26,516—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob Franz Hollerbach, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Fitcho, notaire, à son bureau No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sml Henderson Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1889.
[Signé:] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
22 mars—3f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Scannell et Lafaye vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et de déterminer le temps et la manière par lesquels l'actif restant de la dite raison sociale insolvable, et ses membres, sera disposé, pour considérer et déterminer sur quels termes aucuné des réclamations appartenant aux dits insolvables sera compromise; pour autoriser un syndic à effectuer tout compromis de la manière que le jugera la dite réunion, et spécialement pour prendre en considération la nécessité de lever l'hypothèque légale existant en faveur des dits insolvables sur une certaine portion de propriété dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Chestnut et Joséphine, et que tous les créanciers soient requis, conformément à la loi, d'assister à la dite assemblée.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN. Député Greffier.
22 mars—4 f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 13me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres comme suit, à savoir—

Emma L. Glaser vs F. H. Elhers, son mari—No 24,371—Division B.

Cette affaire est appelée pour être jugée. Présent E. K. Skinner, pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et l'avocat, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Emma L. Glaser et contre le défendeur F. H. Ehlers, son mari, dissolvant la communauté d'acquêts et gains existant entre eux et que le défendeur soit condamné à payer les frais de ces procédures.
Jugement rendu le 13 février 1889.
Jugement signé le 19 février 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt neuf.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 28—12 av

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 22jan—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergriff Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Remparts, Euterpe et Dryades, commençant à un point sur la ligne de la rue Terpsichore, cent vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Remparts et Terpsichore, de là, s'étendant vers la rue Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-quatre pieds, la ligne latérale du côté de la rue Dryades, faisant aussi face sur une allée commune, entre les propriétés de Mme Glaser et la propriété ici décrite qui est marquée "A" sur un plan de L. H. Pilié, Jno., sous-voyer, de la dite propriété, portant la date du 30 janvier 1882, et annexé à un acte de vente de ladite propriété daté du 2 février 1882, ci semble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte en faisant partie; ladite propriété étant maintenant désignée et connue sous le No 336 de la rue Terpsichore. Ladite propriété étant une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch, selon un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1ème jour du mois d'avril 1877 (1869).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,902—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre vacant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet, Rocheblave et Tonti, mesurant vingt huit [28] pieds un [1] pouce et sept [7] lignes de face sur la rue St-Pierre, sur cent [100] pieds de profondeur, et vingt-huit [28] pieds quatre [4] pouces et cinq [5] lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2 9 16 23 30—mai4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. Un ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24. Cet ilet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées, sur 106 pieds de profondeur: le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un ilet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit ilet mesure au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. R. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville Law et Magistrates, d'après un plan de Voilquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7.14 21.28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Claiborne, entre Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,987—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont désignées par le No 10 rue Perdido, et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné comme lot numéro treize sur un plan ainsi que le certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, pour la paroisse d'Orléans, et le dit lot mesure, suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et une profondeur de cent deux pieds, six pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond avec l'usage des murs mitoyens des deux côtés et dans le fond du dit local qui sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et qui est la même propriété acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson, le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.

2° Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire dans cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan le lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 septembre 1885, pardevant John G. Eustis, notaire pour la paroisse d'Orléans.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et pour la propriété décrite en second lieu, la moitié ou plus comptant et la balance à un an de crédit du jour de vente, en billet de l'acquéreur, daté du jour de la vente avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.

La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont pour au moins mille piastres et transférer la police d'assurance au syndic.

L'acquéreur de chacune des propriétés devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Hebert vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formant partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigou qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigou d'après un acte passé pardevant G Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12., folio 568.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

POSITION CENTRALE, REVENU ASSURÉ.

Propriétés dans le Premier et le Second District.

No 224 rue South Poydras.

Nos 126 et 128 rue de la Douane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 9, dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Baronne, Dryades et Lafayette, mesurant 18 pieds 2 pouces à la ligne de face à la rue South Poydras, sur 20 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 113 pieds 8 pouces de profondeur, avec une allée commune au lot No 10. Loué à raison de $40 par mois, sans bail.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Douane Canal, Dauphine et Bourbon, mesurant 21 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane sur 96 pieds de profondeur. Ce lot est connu comme le No 126 rue de la Douane. Il se loue $40 par mois avec un bail qui expirera le 30 septembre 1889.

3° Un lot de terre désigné par la lettre B, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et le même ilet que le précédent, touchant celui-ci, et connu comme le No 128 rue de la Douane, et ayant les mêmes dimensions. Il se loue $40 par mois avec un bail qui expirera le 30 septembre 1889.

On aura des renseignements complets en se référant aux plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de sécurité ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur paiera les taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication, et 10 pour cent du dit prix d'adjudication comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 mars—31—7,13 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,

Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Adolphe Emile Schelecker.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St Philippe. mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 124 pieds où le dit lot se resserre de 4 pieds, et une seconde profondeur de 49 pieds 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le tout plus ou moins et conformément à un plan de John Communy de la Première Municipalité, en date du 20 mars 1844, et déposé en l'étude de Ph. Lacoste, ancien notaire

Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par les numéros municipaux 231, 233 et 235 rue de Chartres, la portion supérieure considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour à l'intérieur, de la propriété, et le rez-de-chaussée divisé en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par des machines; aussi, de grandes remises en briques, ayant 10 stalles, grande cour au centre et une grande entrée pour voitures, un puits et corridor sur le côté pavé en tuiles; aussi le dalh en fer ornant toute la façade de la propriété sur le côté de la bâtisse du fond est une belle terrasse, et jardin d'été.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets d'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la clause de non aliénando le transfert de la police d'assurance sur les améliorations de la dite propriété pour le montant des dits billets, détenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris la clause de dix pour cent pour les frais; la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat, sur le capital et les intérêts restant dus, dans le cas de poursuite en recouvrement du dit montant; et la vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêts et frais; l'acquéreur devra payer dix pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente; il devra, en outre, assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1889. dans le cas où l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le dix pour cent comme il est dit ci-dessus, dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé, sans autre formalité pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16mars—16 23 30—6 13,20 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24 808.—En vertu de deux ordres de vente, en date le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt-sept sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 7 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido, trente pieds, cinq pouces et cinq lignes de large dans le fond, cent pieds de profondeur, cent pieds, neuf pouces et six lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-sept, et sur la ligne de division du numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur ou billets endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de non alienando, de cinq pour cent de frais d'avocat qui seront énoncées dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication en prix de la dite propriété.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4, 6, 13. 20. 27.—3. 6 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs Jean Camet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un ilet de terre situé dans le septième district de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro 286, borné par les rues Short Washington, Cypress et Neuvième, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant le même ilet acquis par le dit Jean Camet de Victor Fortier, selon acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 novembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25—1er 8 15 20 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Zengel vs J. V. Guillotte et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,104.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Amour, (maintenant Remparts), Piété et Craps, (maintenant Bourgogne), mesurant soixante dix pieds huit pouces de face à la rue Désiré, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, le dit lot formant partie des lots Nos 1 et 2 de l'ilet No 36, d'après un plan du faubourg Montreuil, déposé au bureau de O. De Armas, notaire en cette ville d'après un acte daté du 29 juin 1831.

Acquis par J. V. Guillotte, défendeur, de Laurent Bouché, d'après un acte pardevant T. Buisson, notaire, le 21 décembre 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 mars—avril 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpantier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des encanteurs, Nos. 72 et 74 St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'ilet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.

2° Un certain lot de terre dans l'ilet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 26,488.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Douane Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée, vestibule ou corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc. etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition représentée par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leurs dates; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur: le dit acte contiendra toutes les clauses usuelles d'usage, frais d'avocat, police d'assurance, etc., etc.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposera entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant du prix de vente.
26mars—26 30—avril 6 13 20 27.

Meubles de maison.

Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,488.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 3 avril 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin rue de la Douane, No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine, à la demeure et résidence de la défunte:

Un lot de meubles meublant, consistant en armoires à glace, lits Victoria et literie, glaces françaises, table à extentions, chaises, porte-chapeaux, etc., etc. Le tout d'après inventaire à mon bureau.
Conditions—Comptant.
26 mars—26—avril 2 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale

Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1/2, 343 et 343 1/2 rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Martin Soye Coste.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° **Un lot de terre**, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 10 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à trois étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au deuxième, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc. etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.

2° **Un lot de terre**, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 56 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, 153 pieds de profondeur sur la ligne parallèle et vers la rue Villeré, 11 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue de l'Esplanade, 9 pieds 4 pouces 2 lignes sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Marais, 64 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et 175 de profondeur sur la ligne parallèle vers la rue des Marais.

Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger à arche avec office, cuisine et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz partout; un joli jardin d'agrément, avec pavage Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citernes, hangar, lieux d'aisance haut et bas etc., etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.

3° **Un lot de terre** situé dans le même District dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Columbus, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc., gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.

4° **Un autre lot de terre** situé dans le même ilet attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le batiment et améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus troisièmement décrite—louées aussi $32 par mois.

5° **Quatre lots de terre**, situés dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany. Etant les lots Nos 3 de l'ilet No 6, bornés par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 8 de l'ilet No 11, borné par les rues Warren, St-Joseph, Cinquième et Sixième, mesure 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le lo No 9 de l'ilet No 1, borné par les rues Front, Seconde, Keller et St-Mary, mesure 60 pieds de face à la rue St Mary sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 14 de l'ilet No 12, renfermé par les rues Warren, St-Joseph, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren, sur 120 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° **Un Bond de John W. Read**, en faveur du défunt M. S. Coste pour $10,000 daté 1er février 1867, pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.

7° **Un montant divers de billets**, comptes et réclamations d'après inventaire en liasse en Cour.

Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes, **comptant** et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et transféreront les polices aux porteurs des billets.

Les actes de ventes contiendront la clause de non alienando et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en litige sans estimation et toutes les autres clauses usuelles généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G. Andry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6.13

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus. La propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 8 pouces de face à Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 25me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Mazzala, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.
{Sceau}
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
19mars—1f par sem en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété formant l'encoignure de deux rues, excellente comme site d'affaires, dans le Second District, No 388 rue Ste-Anne, coin Johnson, occupée pendant de longues années comme épiceries ou magasin de groceries.

A vendre en bloc.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu:

Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro huit de l'ilet numéro vingt un, borné par les rues Johnson, Prieur, Ste-Anne et Orléans d'après un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, notaire, comme plan No 142. Le lot mesure, au pied américain, trente pieds de face à la rue Ste Anne, sur 80 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Johnson et 80 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:

1° Une maison en bois formant l'angle des rues Ste-Anne et Johnson, renfermant six chambres avec entrées sur le côté, étagères dans les comptoirs, une glacière et des vitrières.

2° Une maison en bois faisant face à la rue Johnson, renfermant quatre chambres, couverte en ardoises, avec cuisine, deux citernes, lieux d'aisances, cour pavée en briques, le tout en bon état.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept pour cent à partir de la date de la vente jusqu'à complet paiement, garantis par un privilège spécial sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses habituelles de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de non paiement des billets. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées. L'acquéreur sera tenu de payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour 1889. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux sera exigé

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30mars—30—avril6 13 20

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis des années comme buvette, magnifique emplacement.—Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, No 32 et 34, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Meynard et al vs. René de Costa et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 1889—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur mesurant environ 32 pieds de face à la rue Conti sur 170 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périll et. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à étage, avec d'autres améliorations en briques.

Cette propriété est louée $45 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **Chartres et Toulouse**—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres; 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2/3 de lignes de profondeur du côté du lot attenant; et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres lots sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé comme une buvette et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra assurer les propriétés pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance.

Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.

Les acquéreurs devront assumer en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889 et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent sur le montant de la vente.

Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 30—avril 6 13 20 27

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,202.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant cette partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan dressé par Edward Gottschalk, et déposé au bureau de Edward Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, d'après lequel plan ladite portion de terre a été transférée à feu John Davidson; laquelle portion de terre mesure—comme suit: 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de là 1842 pieds de face sur la ligne la plus rapprochée au dit Bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle a une façade de 4,579 pieds 2 lignes au canal d'Orléans, sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant la long de la ligne du fond du dit City Park 2,619 pieds 3 pouces 2 lignes et de là courant 850 pieds vers la ligne du fond de la propriété Gamet d'où elle mesure 400 pieds, et courant de là sur la ligne de côté de la dite propriété 850 pieds du point de départ sur la che in de la Métairie, ensemble avec une jolie résidence couverte en ardoises, galerie devant et derrière, grand corridor au centre, salon double avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher, une autre bâtisse attenant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.

Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes d'animaux, trois citernes, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêts par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur fera assurer les améliorations de la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril.

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'institution Cenas.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante savoir—

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et derrière, lieux d'aisances haut et bas, cour carrelée, hangar, citerne, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt de date et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer outre en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, afin d'assurer la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Propriété faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes **les bâtisses et améliorations qui en dépendent**, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry B. Kerr, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril6

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Rieder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B, No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur: l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26mars—26,30—6,13,20,27avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique. A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 22 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule; deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages ayant 5 chambres au rez-de-chaussée et 6 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citernes, etc.; cour pavée en pierres plates. Il y a aussi le gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $30 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, les dits billets devant être garantis avec lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets; acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour renforcer la collection; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le délicieux cottage pour résidence, No 782 rue du Camp,

Entre les rues Septième et Huitième.

Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889, Dossier No 23 277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos 19 et 20 lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent—

Un cottage en bois agréable et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, ayant 10 chambres, gaz, &c., citerne, jardin, &c., le tout en bon état, et pouvant être inspecté avec une carte de l'encanteur. Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera en outre, les taxes de 1889 et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'agréable résidence en briques No 262 rue Magasins,

entre les rues Delord et Poeyfarré.

Succession de Mme Susan McConnell, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 mars 1889, Dossier No 3,011, pour compte de la succession de Mme Susan McConnell, décédée, il sera vendu à l'encan—

Résidence en briques à deux étages.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delord et Poeyfarré, désigné par le No 1, mesurant 19 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face sur la rue Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est borné, dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur traversant l'ilet et ouvrant sur chacune des rues Delord et Poeyfarré et en commun avec ce lot et d'autres lots la bordant.

Les améliorations consistent en une **maison de résidence en brique à deux étages couverte en ardoises**, connue comme le No 262 rue Magasins, et contient un corridor en haut et en bas et quelques 8 chambres en plus en tout, citerne, hydrant, etc. gaz et installations dans toute la maison, manteaux de cheminées en marbre dans le salon, grand cour pavée dans le fond, hangar, etc., et évalué à à peu près 25 ou 30 piastres par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 24 31—7 14 20 avril

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, consistant en partie en portes vitrées et autres meubles de chambres à coucher, de salons, de salles à manger, miroirs, vaisselles, verres et autres articles. Ornements, nattes de Chine, stores, stoves de cuisine. Aussi, objets de toilette, literie, etc.

Succession d'Elizabeth Borland.

No 26,544—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur——MARDI, 9 avril 1889, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1889, il sera vendu à l'encan, à la résidence No 81 rue Conti, coin Bourbon, un lot de meubles de maison et objets de toilette.
Conditions—Comptant.
28mars—28 30 avril 6 9

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889. 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priot, notaire.
17mars—17 23 30—6 13 20avril.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Joseph Vahlman vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division B—No 26,120.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale.—MERCREDI, 3 avril 1889, à 11 heures a. m., au local et No 111 rue Baronne, près Poydras, il sera vendu—

Un grand et élégant lot de montres en or et en argent, chaînes, parures en or pour dames, bagues, charmes, pendules, articles plaqués et un grand assortiment d'objets qui sont généralement trouvés dans un magasin de bijouterie de première classe; aussi, comptoirs, vitrines, étagères, vitrières et une pendule antique élégante.
5mars—24,31—2,3avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 2 avril 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle temporaire d'encan, No 17 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleurs manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptée pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 29 mars—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacific.

Vente positive pour effectuer un partage.

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796—Vingt-sixième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs. 72 et 74 rue St Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage la propriété de valeur, qui suit, à savoir—

Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi en face du Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvions ou d'accroissement, de la terre qui y sont attachés, ayant et mesurant 2 arpents de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents et un quart à l'arpentage supérieur; la terre est bornée au-dessus par la terre appartenant ou ayant appartenu à A. Guénine De Gruy et en bas par les terres appartenant ou ayant appartenu à Mme Marie Hugon, et qui est composé de tout le lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de la paroisse de Jefferson.

La partie, ferme et laiterie de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. Ch. Fousseau à $13 par mois, et le pâturage est loué à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéance payables respectivement dans un deux et trois ans après la date de vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, comme frais d'avocats, pacte de non alienando, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1889 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
20 mars—20 23 30—6 13 20 avril

VILLA SUR LE GOLFE,

S'élevant sur le magnifique rivage de la Baie St-Louis.

La résidence de M. J. W. Hincks, située sur le bord de la mer.

A l'encan à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le "**Homestead sur le bord de la mer**" appartenant à J. W. Hincks, Esq. **à la Baie St-Louis, Miss.** Les terrains ont une façade sur le rivage en deçà de mille du wharf Jno. Martin, de 198 pieds avec une profondeur d'environ 300 pieds, avec un beau wharf et un grand cabane à bain devant, le tout d'après plan.

Les améliorations comprennent une résidence élégante pour famille, entièrement meublée pour y demeurer, garçonnière et autres bâtisses nécessaires, écurie, remise, puits, pour alimenter la tisse; les terrains sont ornés de magnifiques chênes, grands arbres fruitiers et un parterre.

L'endroit est bien choisi sur le bord de la mer et peut être considéré comme étant un faubourg de la Nouvelle-Orléans à la facilité par rail y donne des trains rapides, continus et des affaires journellement dans la ville du Croissant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur déposera pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. Fahey, notaire public.
17 mars—17 24 31—avril 6

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Vente de Syndic.

Un cottage double attrayant et rémunératif.

Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, près de Prytanée.

Dans l'affaire de M. J. Andrews vs ses Créanciers.

No 25 790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises, avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier, plus amplement décrit comme suit: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin Milan, Prytanée et Perrier se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme lot No 1 de l'ilet No 3 sur un plan par A. S. Phelps, voyer daté le 9 février 1886, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse de Jefferson, Lne.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois et recouvert en ardoise, retiré du trottoir, ayant un extérieur attrayant, avec galerie devant et cinq chambres plâtrées et allées sur le côté à chaque corps de logis, dépendances, citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué aujourd'hui $288 par an. Avec doubles lignes de chars urbains sur la rue Prytanée à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons nouvellement bâties, cette propriété combine tout le nécessaire qui puisse désirer l'acquéreur, condition de première classe, un loyer sûr et qui augmente de valeur.

Conditions comptant.—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 3 30 avril 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petits cottages dans le Sixième District.

Succession de Mme Mary Werner.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King juge de la susdite Cour, Division B, en date du 15 février 1889 et rendu dans succession ci-dessus.

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19 20 et 21, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant deux jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

C. H. Stewart vs. la ville de la Nouvelle-Orléans—No 11,696.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le MERCREDI, dix-septième jour d'avril 1889, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'Avenue Milne, le Bayou St-Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt-huit ilets de terre.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.
GEO. MOORMAN, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 23 30—6 13 17 avril

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7 cents.

L'Abeille de la
Bureaux: No
NOUVE...
MARDI, 2

Ventes de T...

TAXES

La Ville de la ... Paroisse ...

BRUGGEMAN, NIC ...

BRUGGEMAN, NIC ...

BARRETT, L. F.— 1014. Pour taxes $15 57; 1883 10, 1 10 10; 1887 10 10 Montant ...

BARRETT, L. F.— ...

BLOUIN, GUSTAVE 1062 Pour taxes $28 58; 1884, 10 00, 1887, 10, 10.

BARTHE, Mme AN 1065. Pour taxes $15 03, 1884, 10 ...

BELL, Vve A.— 1114 Pour taxes $10, 1885, 12 70, 1 ...

BOYER, ou POYF... 1117 Pour ta...

BRIGIER, A. ou ... 1160 Pour taxes ...

BROCKMAN, GEO 1206. Pour taxes $30; 1885, 39 10 ...

BRIGOT, AUGUSTE 1342 Pour taxes $90 90, 1887, 90 90 ...

BRIGAT, AUGUSTE 1343 Pour taxes $121 20, 1887, 121 ...

BURTHE, LAUREN 1144 Pour taxes $90 80, 1887, 90 ...

FEUI...

No 28

ROSE

PAR A...

CE QU'ELOI VOU...

Cornebize ... avec un ... mimé.

—Gervaise, ... la sévérité de ... cine devant ... dirai plus: J'y ... partie, de mon ... expiation, oui. les! Elle l'est suis accordé la votre présence, l'être ...

Croyez-vous que j'en étais indigne n'ais pas ... ration? ...

J'étais ...

Que signifiait ... tout comptait-il ...

Gervaise, la ... au passage ... par les paroles ...

Malgré elle, ...

—Le devoir! ... des vous la ... par avec un ... que tout à l'heure ...

—Ah! depuis